



Procurement Services / Services d'approvisionnement
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
200 Kent St. / 200, rue Kent
Ottawa Ontario K1A 0E6

30001440

March 17, 2023

**Subject / Objet : REQUEST FOR STANDING OFFER / DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE
30001440**

Addendum #6

Further to the above-mentioned Request for Standing Offer documentation previously forwarded to your firm, this addendum is hereby issued.

Closing Date:

The new closing date for receiving proposals is changed to **March 23, 2023, 2:00 p.m. (Eastern Daylight Saving Time)**.

Questions and Responses:

Further to the above-mentioned Request for Standing Offer, please find below the following additional questions received to-date and DFO's responses.

Q14. Regarding pages 51 and 52 under 'Rates for Containment Equipment' and seeing as how booms normally come in 50' lengths, how many lengths does DFO-CCG want quoted in the daily rate?

R14. The daily rate for containment booms must be for 1,000 feet (length) of 24-inch (height). Offerors must explain how their costs are calculated as a note in their financial bid to verify alignment of pricing structure with the daily rate quoted, to include pricing for more than 1,000 ft. of booms (see criterion R8), and for use in Annex B of any resulting standing offer. The cost per foot per day will form the basis of payment in any resulting standing offer.

DFO-CCG amends the table for each standing offer period in section B.v of Annex B – Basis of Payment to be as follows:

	Cost per foot per day (A)	Length in Feet (B)	Daily Rate (= A x B)
24-inch Boom*		1,000	
Booms of other heights**		1,000	
Sum of Daily Rates			

* Costs associated with decontamination will be reimbursed by CCG. An assessment of the equipment's condition prior to decontamination will be required.



** For booms of other heights, the sum total of 1,000 feet in length can be comprised of booms of multiple heights (e.g. 500 ft of 18-inch booms and 500 feet of 36-inch booms). Offerors must provide, in special notes to their financial bid, what the heights and quantities are that comprise the 1,000 feet of other heights. The cost per foot per day for booms of other heights will be the same for any boom height other than 24-inches.

Q15. Regarding pages 50 and 51 under 'Rates for Storage Equipment', please clarify - What volume of container or tank, closed and open, do you want quoted in the daily rate?

R15. DFO-CCG acknowledges the variations in sizes on the market for various types of storage equipment. For each type of storage, Offerors are required to give their daily rate for 10 cu. m. with the exception of 'Other', which must be the daily rate for 0.5 cu. m. These rates must be based on equipment available to the Offeror. The cost per cubic meter (cu. m.) per day will form the basis of payment in any resulting standing offer.

DFO-CCG further defines the volume of the four types of storage equipment to be:

- Containers are those that can be loaded on a roll-off truck and are typically roll-off containers. Containers are those that hold a volume of at least 10 cu. yards (7.65 cu. m. each);
- Open Tanks are those that hold a volume between 5,000L and 10,000L each;
- Closed Tanks are those that hold a volume between 1,000L and 10,000L each; and
- Other are those that hold a volume below 1,000L each.

DFO-CCG amends the table for each standing offer period in section B.iv of Annex B – Basis of Payment to be as follows:

	Cost per cu. m. per day (A)	Cu. M. (B)	Daily Rate (= A x B)
Container		10	
Open Tank*		10	
Closed Tank*		10	
Other		0.5	
Sum of Daily Rates			

* Costs associated with decontamination will be reimbursed by DFO-CCG. An assessment of the condition of the equipment prior to decontamination will be required.

Q16. May DFO-CCG prolong the solicitation period?

R16. Yes, DFO-CCG hereby extends the solicitation period to 2:00pm EDT on March 23, 2023.

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.



Addenda n° 6

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, cet addenda est émis.

Date de fermeture :

La nouvelle date de clôture de réception des propositions est changée au **23 mars 2023 à 14h 00 (heure avancée de l'Est)**.

Questions et réponses :

Concernant l'appel d'offres susmentionnée, veuillez voir les questions additionnelles reçues à date et les réponses du MPO ci-dessous.

Q14. Concernant les pages 55 et 56 à la section « Taux pour équipements de confinement » et tant que les estacade viennent typiquement d'une longueur de 50 pieds, combien de pieds veut le MPO-GCC compris dans le taux par jour ?

R14. Le taux par jour pour les estacades de confinement doit être pour 1 000 pieds de longueur et 24 pouces de hauteur. Les offrants doivent expliquer comment leurs coûts sont calculés sous forme d'une note dans leur soumission financière afin de vérifier l'harmonisation de la structure de prix avec le taux par jour indiqué, d'inclure le prix pour plus de 1 000 pi d'estacades (voir le critère R8) et d'utiliser l'annexe B pour toute offre à commandes qui en résulte. Le coût par pied d'estacade par jour formera la base du paiement pour les offres à commandes qui en résulteront.

Le MPO-GCC modifie le tableau pour chaque période de l'offre à commande à la partie B.v. de l'Annexe B – Base de paiement comme suit :

	Taux par pied par jour (A)	Longueur en pieds (B)	Taux par jour (= A x B)
Estacade de 24 pouces*		1 000	
Estacade d'autre hauteur**		1 000	
Somme des taux journalier			

*Les frais associés à la décontamination seront remboursés par la GCC. Une évaluation de la condition des équipements préalablement à la décontamination sera requise.

** Pour les estacades d'autre hauteurs, le somme globale des 1 000 pieds de longueur peut être compris des estacades des hauteurs multiple (p. ex. 500 pieds des estacades de 18 pouces et 500 pieds des estacades de 36 pouces). Les offrants doivent fournir, dans des remarques dans leur proposition financière, les quantités de quels hauteurs compris les 1 000 pieds des estacades d'autre hauteur. Le taux par pied par jour pour les estacades d'autres hauteurs sera le même pour les estacades d'un hauteur qui n'est pas 24 pouces.

Q15. Concernant les pages 54 et 55 à la section « Taux pour les équipements de stockage », SVP, clarifier quelle volume du conteneur, réservoir ouvert, réservoir fermé, et autres vous voulez pour former la base des prix par jour?

R15. Le MPO-GCC reconnaît les variations de capacité disponible sur le marché pour divers types d'équipement d'entreposage. Pour chaque type d'entreposage, les offrants sont tenus de donner



leur tarif quotidien pour 10 cu. m. à l'exception de « Autre », qui doit être le tarif quotidien pour 0,5 cu. m. Ces tarifs doivent être basés sur l'équipement mis à la disposition de l'offrant. Le coût par mètre cube (cu. m.) par jour constituera la base de paiement dans toute offre à commandes qui en résultera.

Le MPO-GCC offre des précisions sur les volumes des quatre types d'équipement d'entreposage suivants :

- Les conteneurs sont les qui peuvent être chargés sur un camion (roll-off truck) et qui sont généralement considérés comme des conteneurs roulants. Les conteneurs ont une taille minimale de 10 verges cubes (7,65 m³) chacun;
- Les réservoirs ouverts ont une taille entre 5 000 l et 10 000 l chacun;
- Les réservoirs fermés ont une taille entre 1 000 l et 10,000 l chacun; et
- Les autres réservoirs ont une taille de moins de 1 000 l chacun.

Le MPO-GCC modifie le tableau pour chaque période de l'offre à commande à l'article B.iv de l'Annexe B – Base de paiement comme suit :

	Taux par m ³ par jour (A)	m ³ (B)	Taux par jour (= A x B)
Conteneur		10	
Réservoir ouvert*		10	
Réservoir fermé*		10	
Autres		0,5	
Somme des taux journalier			

*Les frais associés à la décontamination seront remboursés par le MPO-GCC. Une évaluation de la condition des équipements préalablement à la décontamination sera requise.

Q16. Est-ce que le MPO-GCC peut prolonger la période de sollicitation?

R16. Oui, le MPO-GCC prolonge la période de sollicitation jusqu'au 14h 00 H.A.E. le 23 mars 2023.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.